

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-085

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Comité des éleveurs pour la Foire de la Bathie 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Martine FREBOURG, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Anthony LABALME, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT, Alexandre VITTOZ

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Annie THOMÉ à Laetitia PERROQUIN

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Elodie DONDIN, Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune organise le dimanche 25 octobre 2026 la Foire de la Bathie.

À cette occasion, si les conditions sanitaires le permettent, le comité des éleveurs proposera un concours de bovins.

Par courrier en date du 31 juillet, le Comité des éleveurs a sollicité la commune pour la dotation d'un prix de section pour ce concours.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer au comité des éleveurs une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour l'achat d'un prix spécial.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'examen de la demande de financement présentée par l'association Comité des éleveurs le 31 juillet 2026 ;

Considérant l'organisation du concours de bovins de la Foire de La Bathie le dimanche 25 octobre 2026 ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie associative, aux sports et aux loisirs ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Comité des éleveurs destinée à l'achat d'un prix spécial pour le concours de bovins de la Foire de la Bathie le dimanche 25 octobre 2026.

Article 2 :

Acte que cette subvention ne sera attribuée que sous condition que le concours de bovins de la Foire de la Bathie ait bien lieu le dimanche 25 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.